



**New Brunswick  
College of Pharmacists**  
**Ordre des pharmaciens  
du Nouveau-Brunswick**

*Governing the practice of pharmacy for a healthier New Brunswick  
Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*

---

## Mises à jour importantes

---

### Dans ce numéro...

1. L'affichage du Code de déontologie dans les pharmacies
2. Prescripteurs qui n'exercent plus
3. Avis de Santé publique Nouveau-Brunswick :
  - Passage à Moderna 10 doses par flacon contre 15 doses par flacon
  - Mise en commun des doses de vaccins, Pfizer Comirnaty
  - Rappel : Vaccin Janssen
4. L'administration de vaccins périmés à des patients
5. Association des pharmaciens du Canada - Fiche de conseils pour les vaccinations pédiatriques en pharmacie
6. LifeWorks - Bulletin Pulsation Decembre 2021

Les bureaux de l'Ordre fermeront le 24 décembre à 13 heures et rouvrira le lundi 3 janvier. Vous pouvez nous rejoindre en cas d'urgence durant les heures normales d'ouverture les 29, 30 et 31 décembre, en téléphonant au 506 857-8957 ou par courriel à [info@nbpharmacists.ca](mailto:info@nbpharmacists.ca).

### 1. L'affichage du Code de déontologie dans les pharmacies

La participation des professionnels de la pharmacie aux efforts de rétablissement dans le cadre de la pandémie a renforcé leur rôle crucial dans la prestation des soins aux patients. Nos décisions et nos actions sont fondées sur le Code de déontologie, et nous savons que les patients ont une grande confiance dans leurs professionnels de la pharmacie.

Le Code de déontologie est le fondement de la pratique. Il sert de cadre pour la prise de décisions fondées sur les valeurs. L'affichage du Code de déontologie dans les pharmacies exigé par le paragraphe (f) du Règlement 14.11 de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick vise à aider les patients à comprendre le rôle professionnel de leurs pharmaciens et techniciens en pharmacie. Des exemplaires français et anglais d'une version condensée du Code de déontologie à afficher dans la pharmacie seront envoyés aux gérants des pharmacies avec les certificats d'exploitation pour l'année 2022.

### 2. Prescripteurs qui n'exercent plus

La prise en charge des besoins de patients dont les prescripteurs cessent d'être disponibles (à la retraite, suspendus ou dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions pour d'autres raisons) suscite des

inquiétudes quant à la validité de leurs ordonnances, en particulier celles pour des stupéfiants et des substances réglementées.

- Lorsqu'il ne leur reste plus de renouvellements, les pharmaciens peuvent évaluer les patients et prescrire si cela s'impose ou aiguiller les patients vers un.e professionnel.le de la santé approprié.e au besoin.
- Les renouvellements partiels et ceux qui restent d'une ordonnance sont valides.
- Les ordonnances de stupéfiants et de substances réglementées doivent être examinées et faire l'objet de décisions au cas par cas.

En vertu de l'exemption à l'article 56, les pharmaciens sont autorisés à prescrire des médicaments contrôlés dans certaines circonstances. Il s'agit d'un mécanisme qui permet aux pharmaciens de répondre aux besoins à court terme de ces patients, qui devront par la suite se trouver une solution à long terme.

Les pharmaciens doivent se référer au Code de déontologie, aux Normes d'exercice et à la législation et utiliser les outils mis à leur disposition pour répondre aux besoins de patients dans cette situation.

### **3. Avis de Santé publique Nouveau-Brunswick :**

#### **- Passage à Moderna 10 doses par flacon contre 15 doses par flacon**

L'inventaire McKesson actuel de Moderna 15 dose/flacon est presque épuisé et l'inventaire passera bientôt à **Moderna 10 dose/flacon d'ici la fin décembre** - Lot 081F21A; Date d'expiration 15/02/22.

- Pour obtenir des informations sur l'étiquetage, veuillez consulter le site [covid-19-vaccine-moderna-etiquette.pdf \(canada.ca\)](#)
- Le brève vidéo de Moderna sur la façon de percer correctement le flacon est maintenant disponible sur leur site Web au lien Web suivant: <https://modernacovid19global.com/ca/>.

#### **- Mise en commun des doses de vaccins, Pfizer Comirnaty**

*Depuis le 14 décembre 2021, la pratique de la mise en commun des doses **est rétablie** pour le vaccin Pfizer Comirnaty pour les 12 ans et plus (30 mcg) seulement. Ces informations seront mises à jour d'ici la fin de la journée et à la page 7 de la [Guide sur la vaccination contre la COVID-19 pour les vaccinateurs du Nouveau-Brunswick](#) pour plus d'informations*

#### **- Rappel : Vaccin Janssen**

Le vaccin Janssen **ne doit pas** être utilisé pour une dose de rappel.

*\*\*La prochaine version [Guide sur la vaccination contre la COVID-19 pour les vaccinateurs du Nouveau-Brunswick](#) (version 10) sera publié en janvier 2022.*

#### 4. Administration de vaccins périmés à des patients

Récemment, plusieurs incidents d'administration à des patients de vaccins périmés ont été déclarés à ISMP Canada et ont défrayé la chronique des médias. Les résultats d'analyse des incidents déclarés à ISMP Canada sont résumés ici pour aider à améliorer l'utilisation sécuritaire et efficace des vaccins. [{LIEN}](#) (en anglais seulement).

#### 5. Association des pharmaciens du Canada Fiche de conseils pour les vaccinations pédiatriques en pharmacie

L'Association des pharmaciens du Canada offre un outil pour les pharmaciens soucieux d'améliorer l'expérience de la vaccination en pharmacie pour leur équipe et les enfants et parents qui s'y rendent. La fiche de conseils [\(LIEN\)](#) décrit les mesures que les équipes de pharmacie peuvent prendre à l'avance, la meilleure façon d'aménager l'espace alloué à la vaccination et les comportements idéaux à adopter pendant le processus de vaccination lui-même.

#### 6. LifeWorks Bulletin Pulsation Decembre 2021

L'Ordre des pharmaciens du N.-B. et l'Association des pharmaciens du N.-B. ont conjugué leurs efforts pour offrir aux membres le programme LifeWorks, un service bilingue et gratuit de conseils confidentiels pour vous et votre famille immédiate. LifeWorks peut vous aider à mieux concilier les exigences du travail et de la vie personnelle et à diriger votre énergie vers les choses qui comptent. Communiquez avec un conseiller du programme LifeWorks au 1-877-307-1080. ATS : 1-877- 371-9978 ou [www.lifeworks.com](http://www.lifeworks.com) (Nom d'utilisateur : pharmacie; Mot de passe : sante)

Bulletin Pulsation Decembre 2021 - Renforcer les liens sociaux améliore la santé mentale Les liens sociaux sont essentiels au mieux-être. Apprenez comment nouer et maintenir de saines relations et découvrez de nouvelles façons de rester en contact avec votre famille, vos amis et vos collègues afin de favoriser votre santé mentale et votre mieux-être. [\[LIEN\]](#)

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS | ORDRE DES PHARMACIENS DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK  
686 boul. St. George Blvd., Suite/bureau 200 Moncton, N.-B. E1E 2C6  
Tel: (506) 857-8957  
Toll Free/ Sans frais : 1-800-463-4434  
[info@nbpharmacists.ca](mailto:info@nbpharmacists.ca) [www.nbpharmacists.ca](http://www.nbpharmacists.ca)